

SEANCE DU 27 JUIN 2019

Date d'envoi de la convocation : 21 Juin 2019

Nombre de membres : 220
Nombre de présents : 166
Nombre de votants : 189
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Gérard CHEVEREAU

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 27 Juin**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAUCHON Patrick (à partir de 19h18), POIRIER Isabelle suppléante de FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à son départ à 19h30), JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LEBLOND Auguste suppléant de LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à son départ à 21h15), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h51), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LEGUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à son départ à 19h28), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 19h23), MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre,

MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h55), ROUXEL André, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de Thierry TARDIF, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 19h18), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (à partir de son arrivée).

Ont donné procurations :

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BURNOUF Hervé à ROUXEL André, CAUVIN Bernard à GODEFROY Annick, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAPLACE Henri à PARENT Gérard, DRUEZ Yveline à JOURDAIN Patrick, FAGNEN Sébastien à HOULLEGATTE Jean-Michel, GOUREMAN Paul à FEUILLY Hervé, GUERIN Alain à GANCEL Daniel, HAMON-BARBE Françoise à BROQUAIRE Guy, JOUAUX Joël à BARBE Stéphane (au départ de Joël JOUAUX, à partir de 19h30), LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas (au départ de Florence LE MONNYER à 21h15), LEMONNIER Thierry à LEBRUN Bernadette, LEGER Bruno à MAIGNAN Martial, LEONARD Christine à BELLIOU-DELACOUR Nicole (au départ de Christine LEONARD à 20h51), LERECULEY Daniel à VIGNET Hubert, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert, PEYPE Gaëlle à MAGHE Jean-Michel (jusqu'au départ de M. MAGHE à 19h28), PINABEL Alain à DESTRES Henri, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, REVERT Sandrine à LEMYRE Jean-Pierre, ROUSSEL Pascal à HUET Catherine (au départ de Pascal ROUSSEL à 19h55), ROUSVOAL Camille à TIFFREAU Danièle, SARCHET Jean-Baptiste à REBOURS Sébastien, VIVIER Nicolas à LE MONNYER Florence (jusqu'à son arrivée)

Excusés :

BALDACCİ Nathalie, BASTIAN Frédéric, BESNARD Jean-Claude, BRECŸ Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, DELESTRE Richard, DESQUESNES Jean, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LEJAMTEL Ralph, LESEIGNEUR Hélène, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MAUGER Michel, POIDEVIN Hugo, THEVENY Marianne, VARENNE Valérie, VILTARD Bruno.

Délibération n° DEL2019_066

OBJET : Délégation service public des transports publics urbains - Avenant n°6

Exposé

Le réseau de transports publics de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est exploité via un contrat de délégation de service public souscrit avec la société Kéolis, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2014 et dont le terme est le 31 décembre 2020.

Au 1^{er} janvier 2017, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a intégré la Communauté d'agglomération du Cotentin qui est devenue l'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire et a donc de ce fait repris l'intégralité du contrat de DSP.

Certaines évolutions, sans modification substantielle, des éléments essentiels du contrat sont intervenues, et il convient de ce fait de compléter par voie d'avenant certaines des dispositions contractuelles.

Plus précisément, le présent avenant, le sixième depuis le début du contrat a ainsi pour objet de prendre en compte les aménagements liés :

- à la modification que l'autorité délégante a décidé d'apporter à la consistance du service à partir du 2 septembre 2019 : conformément à l'article 12 du contrat de DSP, l'autorité délégante a décidé d'apporter une modification à la consistance du service de la ligne 4.

L'impact économique de cette modification en application de l'annexe 9 du contrat permet une diminution du montant de la SFE de – 21 743 € (valeur 2013) pour l'année 2019 et de – 61 702 € (valeur 2013) pour l'année 2020.

- à la modification des modalités d'actualisation de la contribution financière forfaitaire, à la suite de la disparition des indices Salaires et Frais Généraux de référence :

A la suite de modifications de nomenclature opérées par l'INSEE, les séries d'indices des IP de production de l'industrie pour les marchés français - Prix de base - Autres regroupements - Industrie hors énergie (Identifiant n°1652628 - Base 2010 - FB0ABCXN00) et salaires mensuels de base de l'ensemble des salaires (indices trimestriels) - Regroupement spéciaux - Tertiaire (Identifiant n°01567457 - Base 2008) sont arrêtées.

Il est décidé d'adopter les indices de référence suivants :

- remplacement de l'indice INSEE salaires mensuels de base de l'ensemble des salaires (indices trimestriels) - Regroupement spéciaux - Tertiaire (Identifiant n°01567457 - Base 2008) par l'indice INSEE des salaires mensuels de base - Tertiaire (NAF rév. 2 - Postes GZ à RU du niveau A17) - Identifiant n°10562719 - Base 100 au T2 2017) avec un coefficient de raccordement de 1,1464.

- remplacement de l'indice INSEE des IP de production de l'industrie pour les marchés français - Prix de base - Autres regroupements - Industrie hors énergie (Identifiant n°1652628 - Base 2010 - FB0ABCXN00) par l'indice INSEE de prix de production de l'industrie française pour le marché français - BCXN - Industrie hors énergie - Prix de base (Identifiant n° 010534444 - Base 2015 - Données mensuelles brutes) avec un coefficient de raccordement de 1.

La formule d'indexation de la SFE figurant à l'article 29.2 du contrat reste inchangée.

- **aux dépenses supportées par le délégataire dans le cadre de l'expérimentation navette centre-ville** : l'autorité organisatrice a décidé d'expérimenter pendant l'été 2019 un service de navette gratuite desservant la Cité de la Mer et le centre-ville de Cherbourg en Cotentin.

En application de l'annexe 9 du contrat, les coûts supplémentaires engendrés par cette expérimentation augmentent le montant de la SFE de 39 511 € (valeur 2013) pour l'année 2019. Les incidences sont détaillées à l'annexe 4 de l'avenant 6.

- **aux dépenses supportées par le délégataire dans le cadre de l'expérimentation service de transport à la demande sur le secteur de la Saire** : l'autorité organisatrice a décidé d'expérimenter de juillet à décembre 2019 un service de transport à la demande sur le secteur géographique de la Saire.

En application de l'annexe 9 du contrat, les coûts supplémentaires engendrés par cette expérimentation augmentent le montant de la SFE de 85 904 € (valeur 2013) pour l'année 2019.

- **à la modification du Règlement d'utilisation du service** : afin de prendre en compte l'impact du système Billettique ainsi que les nouveaux usages, le Règlement d'utilisation du service est modifié à compter du 1er juillet 2019.

Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation

Les impacts de l'avenant n°6 sur la SFE (avec ou sans BHNS) sont les suivants :

Année	Modification offre	Modification offre	Modification offre	Total
	Ligne 4	Navette Centre-ville	Transport à la demande	
2015				0,00 €
2016				0,00 €
2017				0,00 €
2018				0,00 €
2019	- 21 743 €	39 511 €	85 904 €	103 672 €
2020	- 61 702 €			- 61 702 €
Total	- 83 445 €	39 511€	85 904 €	41 970 €

Compte-tenu des impacts de l'avenant n°6 sur la subvention globale et forfaitaire d'exploitation, les montants annuels de la SFE qui figurent à l'article 29.1 du contrat de DSP deviennent alors les suivants :

	SFE (sans BHNS) Article 29.1 DSP	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	Nouvelle SFE (sans BHNS) après avenant 6
Du 01/09 au 31/12/2014	2 327 100 €	0	0	0	0	0	0	2 327 100 €
Du 01/01 au 31/12/2015	6 919 100 €	88 446 €	- 35 000 €	0	0	0	0	6 972 546 €

Du 01/01 au 31/12/2016	7 009 800 €	- 3 248 €	14 200 €	48 833 €	0	0	0	7 069 585 €
Du 01/01 au 31/12/2017	7 050 100 €	- 3 248 €	- 34 800 €	38 150 €	1 167 €	0	0	7 051 369 €
Du 01/01 au 31/12/2018	6 980 900 €	- 3 248 €	- 34 500 €	42 690 €	42 869 €	40 662 €	0	7 069 373 €
Du 01/01 au 31/12/2019	6 989 500 €	- 3 248 €	- 34 300 €	46 470 €	17 830 €	15 639 €	103 672 €	7 135 563 €
Du 01/01 au 31/12/2020	6 856 500 €	- 3 248 €	- 34 100 €	50 250 €	14 050 €	17 428 €	- 61 702 €	6 839 178 €

	SFE (avec BHNS) Article 29.1 DSP	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	Nouvelle SFE (avec BHNS) après avenant 6
Du 01/09 au 31/12/2014	2 327 600 €	0	0	0	0	0	0	2 327 600 €
Du 01/01 au 31/12/2015	6 924 500 €	88 446 €	- 35 000 €	0	0	0	0	6 977 946 €
Du 01/01 au 31/12/2016	7 030 500 €	- 3 248 €	14 200 €	48 833 €	0	0	0	7 090 285 €
Du 01/01 au 31/12/2017	7 124 500 €	- 3 248 €	- 34 900 €	38 150 €	1 167 €	0	0	7 125 669 €
Du 01/01 au 31/12/2018	7 308 500 €	- 3 248 €	- 35 200 €	42 690 €	42 869 €	40 662 €	0	7 396 273 €
Du 01/01 au 31/12/2019	8 123 000 €	- 3 248 €	- 38 000 €	46 470 €	17 830 €	15 639 €	103 672 €	8 265 363 €
Du 01/01 au 31/12/2020	7 937 300 €	- 3 248 €	- 38 500 €	50 250 €	14 050 €	17 428 €	- 61 702 €	7 915 578 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-6

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Administration Générale et Finances,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 163 - Contre : 7 - Abstentions : 19- Monsieur Johan DENIAUX ne prend pas part au vote) pour :

- **Approuver** le projet d'avenant n°6 à la DSP Transports publics urbains, joint à la présente délibération.
- **Approuver** l'évolution de la SFE découlant des dispositions de l'avenant n°6.

- **Autoriser** le Président à signer l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour les transports urbains.
- **Inscrire** les crédits correspondants à l'évolution de la SFE au budget annexe Transport article 6743 enveloppe 11.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

AVENANT N° 6
AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE CHERBOURG

1^{er} septembre 2014 – 31 décembre 2020

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Communauté Agglomération en Cotentin (C.A.C.) dont le siège social est 8, rue des Vindits – Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg en Cotentin, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis VALENTIN, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du X juillet 2018.

Ci-après dénommée « ***l'Autorité organisatrice*** »

ET

KEOLIS, société anonyme au capital de 412 832 676 euros, dont le siège social est situé, 20 rue Le Peletier – 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris sous le numéro 552.111.809, représentée par Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, Président Directeur Général, ayant charge et pouvoirs aux fins des présentes, agissant tant pour son propre compte que pour celui de sa filiale, la société KEOLIS Cherbourg, S.A. au capital de 299 005 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cherbourg sous le numéro 572 028 678 et dont le siège social est situé, 491 rue de la Chasse aux Loups – 50110 Tourlaville.

Ci-après dénommée « ***le Délégué*** »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte, dans l'intérêt du service délégué, les évolutions survenues depuis la signature du contrat de Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg le 5 août 2014 et entré en vigueur au 1^{er} septembre 2014 (ci-après dénommé « le **Contrat**»), et de compléter certaines dispositions du Contrat sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels.

Plus précisément, le présent Avenant a ainsi pour objet de prendre en compte les aménagements liés :

- à la modification que l'autorité délégante a décidé d'apporter à la consistance du service, conformément à l'article 12 du contrat de DSP, à partir du 2 septembre 2019.
- à la modification des modalités d'actualisation de la contribution financière forfaitaire, à la suite de la disparition des indices Salaires et Frais Généraux de référence.
- aux dépenses supportées par le délégataire dans le cadre de l'expérimentation navette centre-ville.
- aux dépenses supportées par le délégataire dans le cadre de l'expérimentation service de Transport A la demande sur le secteur de la Saïre.
- à la modification du Règlement d'utilisation du service.

ARTICLE 1 – Ajustement de l'offre à partir de septembre 2019

Conformément à l'article 12 du contrat de DSP, l'autorité délégante a décidé d'apporter une modification à la consistance du service de la ligne 4.

L'annexe 1 du contrat de DSP concernant la consistance du service est complétée par l'annexe 1 de l'avenant 6.

L'impact économique de cette modification en application de l'annexe 9 du contrat permet une diminution du montant de la SFE de – **21 743 €** (valeur 2013) pour l'année 2019 et de – **61 702 €** (valeur 2013) pour l'année 2020. Les incidences sont détaillées à l'annexe 2 de l'avenant 6.

Ces montants sont repris à l'article 6 du présent avenant.

ARTICLE 2 – Indexation de la Subvention Globale et Forfaitaire d'exploitation

A la suite de modifications de nomenclature opérées par l'INSEE, les séries d'indices des IP de production de l'industrie pour les marchés français - Prix de base - Autres regroupements - Industrie hors énergie (Identifiant n°1652628 - Base 2010 - FBOABCXN00) et salaires mensuels de base de l'ensemble des salaires (indices trimestriels) - Regroupement spéciaux - Tertiaire (Identifiant n°01567457 - Base 2008) sont arrêtées.

Il est décidé d'adopter les indices de référence suivants :

- remplacement de l'indice INSEE salaires mensuels de base de l'ensemble des salaires (indices trimestriels) - Regroupement spéciaux - Tertiaire (Identifiant n°01567457 - Base 2008) par l'indice INSEE des salaires mensuels de base - Tertiaire (NAF rév. 2 - Postes GZ à RU du niveau A17)- Identifiant n°10562719 - Base 100 au T2 2017) avec un coefficient de raccordement de 1,1464.

- remplacement de l'indice INSEE des IP de production de français - Prix de base - Autres regroupements - Industrie hors énergie (Identifiant n°1652628 - Base 2010 - FB0ABCXN00) par l'indice INSEE de prix de production de l'industrie française pour le marché français – BCXN – Industrie hors énergie - Prix de base (Identifiant n° 010534444 - Base 2015 – Données mensuelles brutes).

La formule d'indexation de la SFE figurant à l'article 29.2 du contrat reste inchangée.

ARTICLE 3 – Dépenses prises en charge par le délégataire pour l'expérimentation navette Centre-ville

L'autorité organisatrice a décidé d'expérimenter pendant l'été 2019 un service de navette gratuite desservant la Cité de la Mer et le centre-ville de Cherbourg en Cotentin.

L'annexe 1 du contrat de DSP concernant la consistance du service est complétée par l'annexe 3 de l'avenant 6.

En application de l'annexe 9 du contrat, les coûts supplémentaires engendrés par cette expérimentation augmentent le montant de la SFE de **39 511 €** (valeur 2013) pour l'année 2019. Les incidences sont détaillées à l'annexe 4 de l'avenant 6.

Ces montants sont repris à l'article 6 du présent avenant.

ARTICLE 4 – Dépenses prises en charge par le délégataire pour l'expérimentation Transport A la Demande

L'autorité organisatrice a décidé d'expérimenter de juillet à décembre 2019 un service de Transport A la Demande sur le secteur géographique de la Saire.

En application de l'annexe 9 du contrat, les coûts supplémentaires engendrés par cette expérimentation augmentent le montant de la SFE de **85 904 €** (valeur 2013) pour l'année 2019. Les incidences sont détaillées à l'annexe 5 de l'avenant 6.

Ces montants sont repris à l'article 6 du présent avenant.

ARTICLE 5 – Modification du Règlement d'utilisation du service

Afin de prendre en compte l'impact du système Billettique ainsi que les nouveaux usages, le Règlement d'utilisation du service est modifié à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'annexe 14 du contrat de DSP concernant le Règlement d'utilisation du service est complétée par l'annexe 5 de l'avenant 6.

ARTICLE 6 – Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation

Les impacts de l'avenant n°6 sur la SFE sont les suivants :

hors BHNS

Année	Modification offre	Modification offre	Modification offre	Total
	Ligne 4	Navette Centre-ville	Transport A la Demande	
2015				0
2016				0
2017				0
2018				0
2019	-21 743	39 511	85 904	103 672
2020	-61 702			-61 702
				0
Total	-83 445	39 511	85 904	41 970

avec BHNS

Année	Modification offre	Modification offre	Modification offre	Total
	Ligne 4	Navette Centre-ville	Transport A la Demande	
2015				0
2016				0
2017				0
2018				0
2019	-21 743	39 511	85 904	103 672
2020	-61 702			-61 702
				0
Total	-83 445	39 511	85 904	41 970

Compte-tenu des impacts de l'avenant n°6 sur la subvention globale et forfaitaire d'exploitation, les montants annuels de la SFE qui figurent à l'article 29.1 du contrat de DSP deviennent alors les suivants :

en € 2013

	SFEN (sans BHNS) article 29.1 de la DSP	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Avenant n°5	Avenant n°6	Nouvelle SFEN (sans BHNS) de l'Autorité organisatrice après Avenant n°5
Du 1er septembre au 31 décembre 2014	2 327 100							2 327 100
Du 1er janvier au 31 décembre 2015	6 919 100	88 446	-35 000	0	0	0	0	6 972 546
Du 1er janvier au 31 décembre 2016	7 009 800	-3 248	14 200	48 833	0	0	0	7 069 585
Du 1er janvier au 31 décembre 2017	7 050 100	-3 248	-34 800	38 150	1 167	0	0	7 051 369
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	6 980 900	-3 248	-34 500	42 690	42 869	40 662	0	7 069 373
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	6 989 500	-3 248	-34 300	46 470	17 830	15 639	103 672	7 135 563
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	6 856 500	-3 248	-34 100	50 250	14 050	17 428	-61 702	6 839 178

en € 2013

	SFEN (avec BHNS) article 29.1 de la DSP	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Avenant n°5	Avenant n°6	Nouvelle SFEN (avec BHNS) de l'Autorité organisatrice après Avenant n°5
Du 1er septembre au 31 décembre 2014	2 327 600							2 327 600
Du 1er janvier au 31 décembre 2015	6 924 500	88 446	-35 000	0	0	0	0	6 977 946
Du 1er janvier au 31 décembre 2016	7 030 500	-3 248	14 200	48 833	0	0	0	7 090 285
Du 1er janvier au 31 décembre 2017	7 124 500	-3 248	-34 900	38 150	1 167	0	0	7 125 669
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	7 308 500	-3 248	-35 200	42 690	42 869	40 662	0	7 396 273
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	8 123 000	-3 248	-38 000	46 470	17 830	15 639	103 672	8 265 363
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	7 937 300	-3 248	-38 500	50 250	14 050	17 428	-61 702	7 915 578

La Contribution Economique Territoriale, l'assistance exploitabilité sur les salaires constituent des charges de la délégation et seront remboursées à l'euro l'euro sur présentation des justificatifs de paiement. Elles font parties intégrantes de la Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation mais sont facturées de façon indépendante.

Afin de pouvoir prendre en compte de la manière la plus précise possible l'affinement du projet de BHNS dans les années à venir, notamment via la maîtrise d'œuvre et l'établissement d'un calendrier opérationnel, le montant de SFE envisagé en cas de mise en service de deux lignes BHNS est isolé.

La contribution financière forfaitaire suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

ARTICLE 7 – Effet de l'avenant

Les autres dispositions du contrat, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le

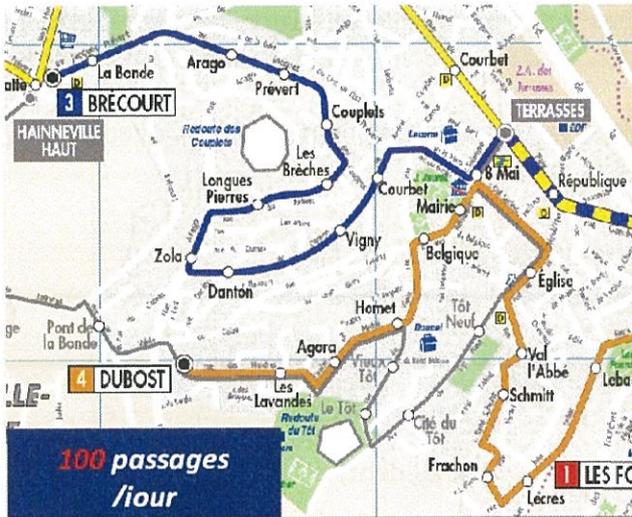
Pour le Délégué,
Jean-Pierre FARANDOU,
Président Directeur Général,

Pour l'Autorité Organisatrice,
Jean-Louis VALENTIN,
Président,

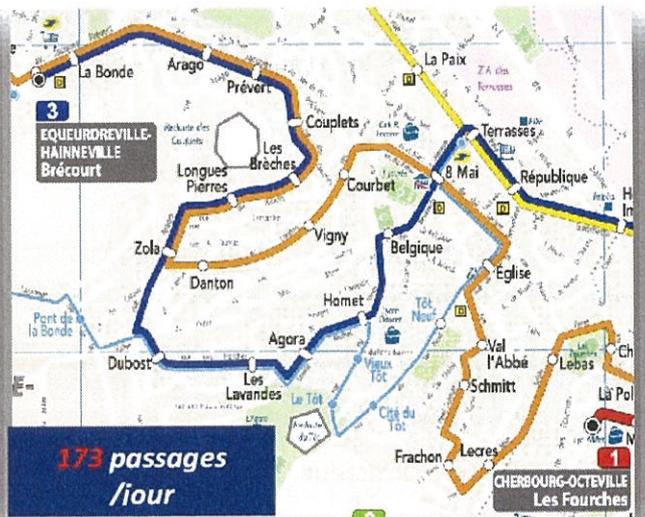
Le contexte

Depuis le lancement du nouveau réseau Zéphir en avril 2015, certains habitants de la rue du Rideret se plaignent du nombre important de bus qui circulent dans leur rue ainsi que des nuisances sonores associée.

Ancien Réseau



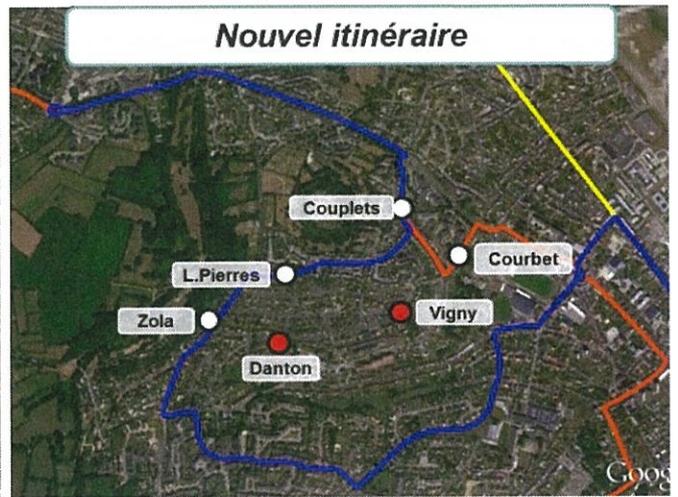
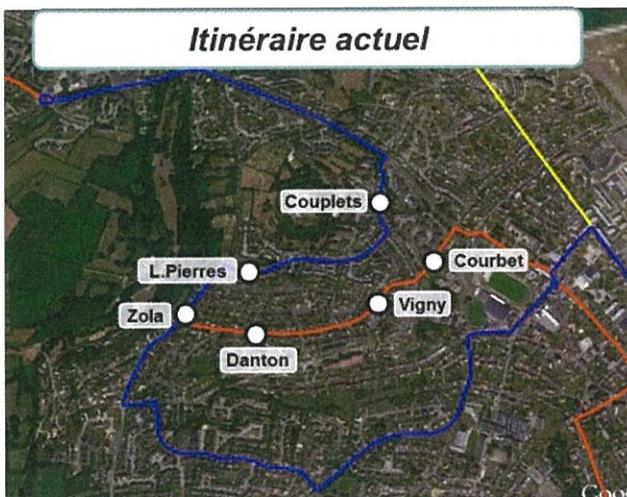
Réseau actuel



- Ligne 3 : un bus toutes les 15'

- Ligne 3 : un bus toutes les 15'
- Ligne 4 : un bus toutes les 20'

La modification de l'itinéraire



Report possible «Danton » vers« Zola »
(230m à pied)

Report possible « Vigny » vers« Courbet »
(220m à pied)

Report possible «Les Brèches » à l'arrêt Couplet »
(215m à pied)

Arrêts	Montées	Descentes	Total
Courbet	24	30	54
Vigny	20	12	32
Danton	39	60	99
Zola	26	17	43
Longues.Pierres	22	23	45
Les brèches	16	7	23
Couplets	10	20	30

Avantages & inconvénients

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Accès au centre ville de Cherbourg plus rapide pour les Querquevilais. (<i>gain de 5mn par course</i>) - Nuisances sonores de la rue du Riderait réduites considérablement (<i>73 passages de bus en moins par jour</i>) - Economie annuelle de 35 706 KM et 1 246 heures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de desserte régulière pour les arrêts « Danton » et « Vigny ». - 162 déplacements journaliers perturbés par la modification. - Rupture de la liaison directe avec le collège Ferry (<i>16 montées + 13 descentes /jour</i>) - Rupture de la liaison directe avec le lycée Millet (<i>40 montées + 27 Descentes /jour</i>)

Annexe 2 :

Chiffrage Ligne 4 par la rue des Couplets

Ligne 4 actuelle

	LàV Hiver	Samedi Hiver	LàV Été	Samedi Été	Dimanche et férié	Total
Nombre de jours	84	17			20	121
km Tot /jour	1872,67	1666	1666	1666	102	6 973
km Tot /an	157 304	28 323	-	-	2 044	187 671
heure/jour	106,40	90	93	93	6	388
Heure par an	8 938	1 528	0	0	111	10 577

Ligne 4 par la rue des Couplets

	LàV Hiver	Samedi Hiver	LàV Été	Samedi Été	Dimanche et férié	Total
Nombre de jours	84	17			20	121
km/jour	1746	1559	1573	1573	102	6 553
km/an	146 653	26 498	-	-	2 044	175 195
heure/jour	102	87	90	90	6	374
Heure par an	8 553	1 474	0	0	111	10 137

	Km/an	Heures LàS/an	Heures Dim/an	Coût annuel
Ligne 4 actuelle	187 671	10 466	111	436 172,07 €
Ligne 4 par la rue des Couplets	175 195	10 026	111	415 606,73 €
Différence Unités d'œuvre	-12 476	-439	0	

Coût contractuel en € 2013 au km 2019 <i>standard</i>	0,54 €
Coût contractuel en € 2013 de l'heure LàS 2019	31,44 €
Coût contractuel en € 2013 de l'heure Dimanche 2019	50,68 €

Impact coûts d'exploitation	-20 565,34 €
------------------------------------	---------------------

Frais d'AT et siège	-830,62 €	3,82%
Marge et aléas	-347,90 €	1,60%
Impact frais généraux	-1 178,52 €	

Impact SFE 2019	-21 743,86 €
------------------------	---------------------

Annexe 2 :

Chiffrage Ligne 4 par la rue des Couplets

Ligne 4 actuelle

	LàV Hiver	Samedi Hiver	LàV Été	Samedi Été	Dimanche et férié	Total
Nombre de jours	208	42	43	9	63	365
km Tot /jour	1872,67	1666	1666	1666	102	6 973
km Tot /an	389 516	69 973	71 639	14 994	6 440	552 563
heure/jour	106,40	90	93	93	6	388
Heure par an	22 131	3 776	4 011	840	348	31 106

Ligne 4 par la rue des Couplets

	LàV Hiver	Samedi Hiver	LàV Été	Samedi Été	Dimanche et férié	Total
Nombre de jours	208	42	43	9	63	365
km/jour	1746	1559	1573	1573	102	6 553
km/an	363 140	65 467	67 651	14 159	6 440	516 856
heure/jour	102	87	90	90	6	374
Heure par an	21 179	3 641	3 880	812	348	29 859

	Km/an	Heures LàS/an	Heures Dim/an	Cout annuel
Ligne 4 actuelle	552 563	30 758	348	1 276 392,99 €
Ligne 4 par la rue des Couplets	516 856	29 511	348	1 218 034,54 €
Différence Unités d'œuvre	-35 706	-1 246	0	

Coût contractuel en € 2013 au km 2020 <i>standard</i>	0,55 €
Coût contractuel en € 2013 de l'heure LàS 2020	31,03 €
Coût contractuel en € 2013 de l'heure Dimanche 2020	50,03 €

Impact coûts d'exploitation -58 358,45 €

Frais d'AT et siège	-2 357,04 €	3,82%
Marge et aléas	-987,24 €	1,60%
Impact frais généraux	-3 344,29 €	

Impact SFE 2020 -61 702,73 €

ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

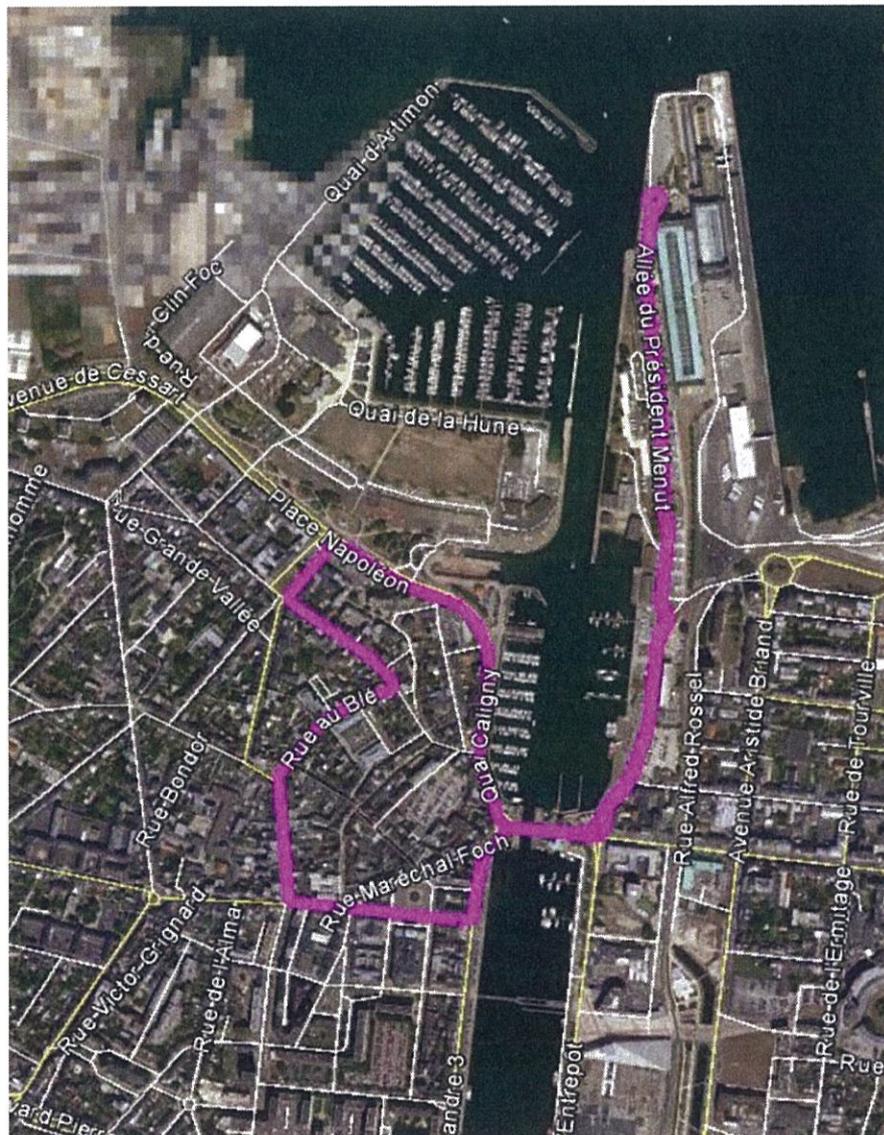
Affiché le

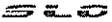
SLO

ID : 050-200067205-20190709-DEL2019_066-DE

- **Nom du service** : Navette Centre-ville
- **Période du service** : du lundi 1^{er} juillet au samedi 21 septembre 2019
- **Jours de fonctionnement** : du lundi au samedi
- **Amplitude** : de 10h00 à 20h00
- **Fréquence** : un bus toutes les 15 minutes
- **Véhicule** : le service est assuré par un véhicule 100% électrique de 20 places
- **Commercialisation** : service gratuit pour les usagers

➤ Itinéraire



Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le 
ID . 050-200067205-20190709-DEL2019_066-DE

DEMANDE CAC - NAVETTE ESTIVALE CENTRE-VILLE CHERBOURG EN COTENTIN

Periode fonctionnement	01/07/2019	10:00
Du	21/09/2019	20:00
Au		10:00

Nombre de jours de fonctionnement	83
Lundi à Samedi	71
Dimanche et férié	

Circuit centre-ville	km	Vitesse moyenne (km/h)	h (en centièmes)	h (en mn)
	3,454	15	0,23	13,8

UO techniques navette électrique	km	h (en minutes)	h (en centièmes)
Dépôt -> Gare	3,1	10	0,17
Gare -> Dépôt	3,1	10	0,17
UO véhicule de service	km	h (en minutes)	h (en centièmes)
Dépôt -> Gare	3,1	10	0,17
Gare -> Dépôt	3,1	10	0,17
Nb déplacement navette			
	3		

Baitement/repos	Nb	h (en minutes)	h (en centièmes)
	3	20	0,33

UO navette	km	Nb rotation	heures
COM	152,0	44	12,35
HLP	5,2		
TOTAL	158,2		
HLP véhicule de service	15,6		

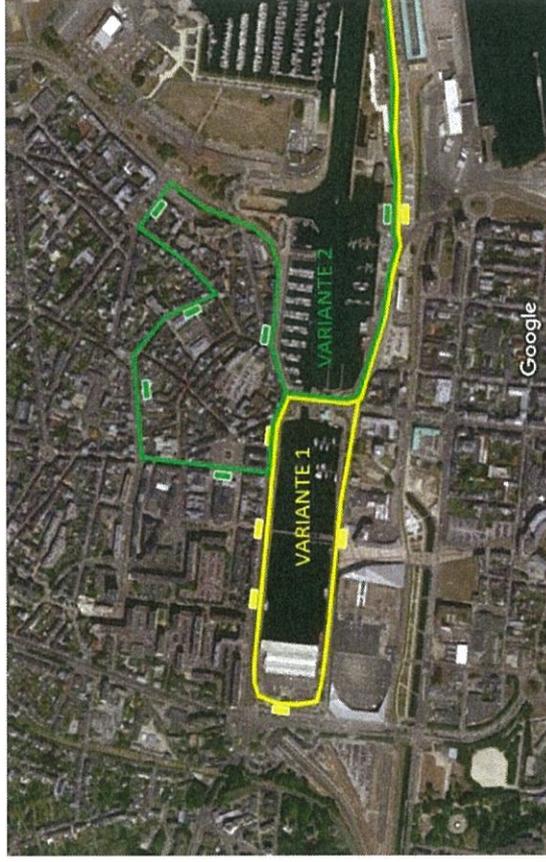
TOTAL UO	Nb jours	Kms navette	Kms véhicule de service	Heures
Lundi à samedi	71	11232,2	1320,6	876,9
Dimanche et férié	0	0,0	0,0	0,0
Total	71	11232,2	1320,6	876,9

COOT EXPERIMENTATION	Dimanche et férié	Total
Heures (en €)	27568,64	27568 €
Kms navette (en €)	824,8	
Kms véhicule de service (en €)	275,7	275 €
Flocage navette		1720 €
Communication		3000 €
Mobilier urbain ou peinture		5040 €

3,82%
2,00%

Location navette électrique	18000 €
Frais d'AT et Siège	1509 €
Marge	790 €
Total expérimentation	57511 €

Coût horaire semaine	31,44 €
Coût horaire dimanche	50,68 €



	Navette Centre-ville
Coût total du projet	57 511
Charges d'exploitation	57 511
Location de la navette	18 000
MO de conduite	27 568
Coût km véhicule de service	276
Flocage navette	1 720
Communication	3 000
Mobilier urbain ou peinture	5 040
Frais d'AT et Siège	1 509
Marge et aléas	790

Participation de Keolis	18 000
--------------------------------	---------------

SFE	39 511
------------	---------------

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20190709-DEL2019_066-DE

Recettes	4 004
Charges d'exploitation	89 908
Location véhicule	8 400
MO de conduite	58 101
Coût kms	7 074
Flocage navette	2 700
Communication	3 000
Mobilier urbain	5 400
Frais d'AT et Siège	3 434
Marge et aléas	1 798

Impact SFE 2019 (en € 2013)	85 904
-----------------------------	--------

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20190709-DEL2019_066-DE